



ENTREPRISES

Les défaillances d'entreprises dans les Outre-mer

1^{er} trimestre 2025

Du fait de l'indisponibilité des données de défaillances d'entreprises en Polynésie française sur le premier trimestre 2025, les données sur l'ensemble de l'Outre-mer présentées dans cette publication s'entendent hors Polynésie française.

Le rythme de progression des défaillances ultramarines s'accélère début 2025

À la fin du 1^{er} trimestre 2025, on comptabilise **2 368 défaillances d'entreprises dans l'ensemble des outre-mer** (hors Polynésie française) en cumul sur 12 mois. Après avoir ralenti durant plusieurs trimestres consécutifs, le rythme de progression des défaillances est ainsi plus soutenu (+8,9 %, après +5,2 % à fin 2024). En **France entière**, la croissance des défaillances poursuit sa décélération, mais demeure plus élevée (+12,2 % avec 66 656 procédures).

d'augmenter dans le secteur du **commerce** (+12,1 %), bien que cette hausse ralentisse pour le quatrième trimestre consécutif. À l'inverse, le nombre de défaillances se stabilise (+1,1 %) dans le secteur de la **construction**, alors qu'il représente presque 20 % du total des défaillances ultramarines.

Au sein des territoires ultramarins, les évolutions sont disparates

À **La Réunion** (qui concentre près de 40 % des entreprises d'Outre-mer), 1 098 procédures de redressements ou liquidations judiciaires sont enregistrées sur les douze derniers mois, soit 15,5 % de plus qu'un an auparavant. La progression des défaillances marque néanmoins un ralentissement pour le quatrième trimestre consécutif.

L'augmentation des défaillances accélère en revanche en **Guadeloupe** (+29,5 %), après le ralentissement constaté fin 2024. 408 procédures sont ainsi comptabilisées, soit un niveau proche du point haut historique (411 défaillances en 2014).

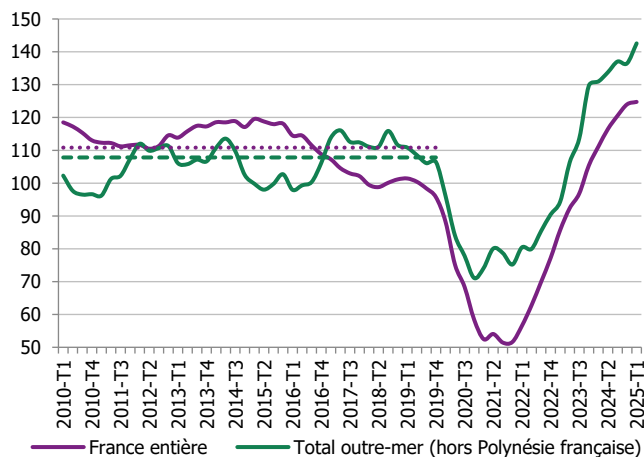
La hausse du nombre de défaillances est également importante en **Guyane** (+27,5 %) et à **Mayotte** (+44,1 %), mais elles restent faibles (respectivement 65 et 49 défaillances).

En **Martinique**, la croissance des défaillances est relativement plus faible. Elle s'élève à +2,0 % avec 465 procédures enregistrées au 1^{er} trimestre 2025. Pour autant, il s'agit d'une dégradation par rapport au trimestre précédent lors duquel le nombre de procédures enregistrées reculait pour la première fois en trois ans (-4,9 % à 446 défaillances).

À l'inverse, il est observé un recul du nombre de défaillances en **Nouvelle-Calédonie** pour le troisième trimestre consécutif (-23,3 % avec 283 procédures) dans la plupart des secteurs d'activité. Cette situation qui peut paraître paradoxale dans le contexte économique calédonien très dégradé s'explique par les dispositifs d'aides mis en place en soutien à l'économie pour répondre à la crise qui a affecté le territoire en mai 2024.

Défaillances des entreprises ultramarines

(indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2025)



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 1^{er} trimestre 2025.

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Hausse marquée dans le secteur de l'hébergement-restauration

Par secteur, l'accélération des défaillances est marquée dans **l'hébergement-restauration** (+32,4 %) ainsi que dans les **conseils et services aux entreprises** (+18,8 %). Le nombre de procédure continue également

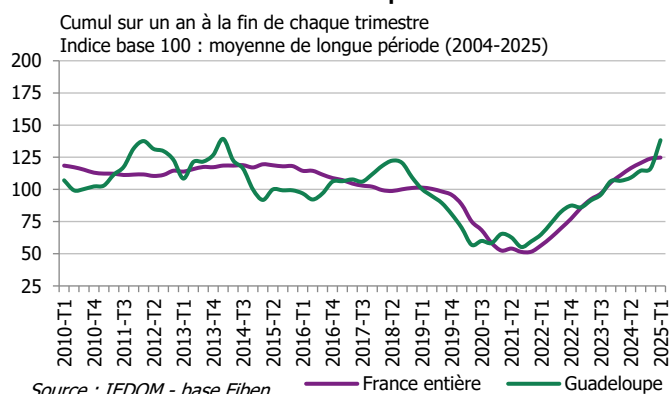
Les défaillances d'entreprises par géographie

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

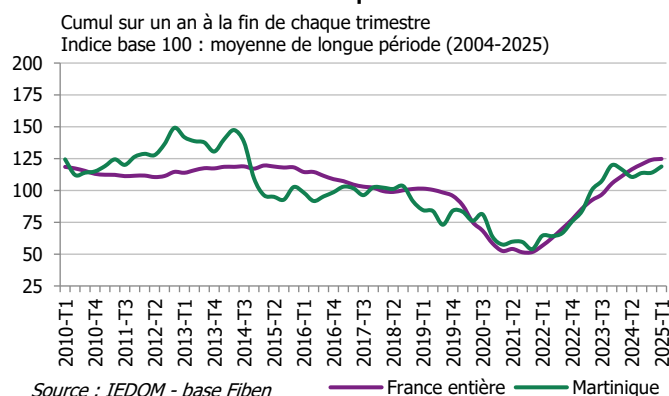
Cumul sur un an à la fin du trimestre			
	1 ^{er} trim. 2024	1 ^{er} trim. 2025	Variation en %
Guadeloupe	315	408	+29,5 %
Martinique	456	465	+2,0 %
Guyane	51	65	+27,5 %
La Réunion	951	1 098	+15,5 %
Mayotte	34	49	+44,1 %
Nouvelle-Calédonie	369	283	-23,3 %
Polynésie française	130	ND	ND
Ensemble outre-mer (hors Polynésie française)	2 175	2 368	+8,9 %
France entière	59 387	66 656	+12,2 %

Sources : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et Eden. Données disponibles en juin 2025 - Calcul : IEDOM-IEOM

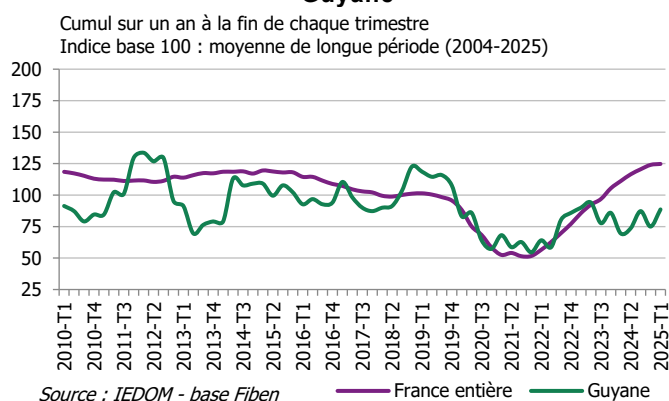
Guadeloupe



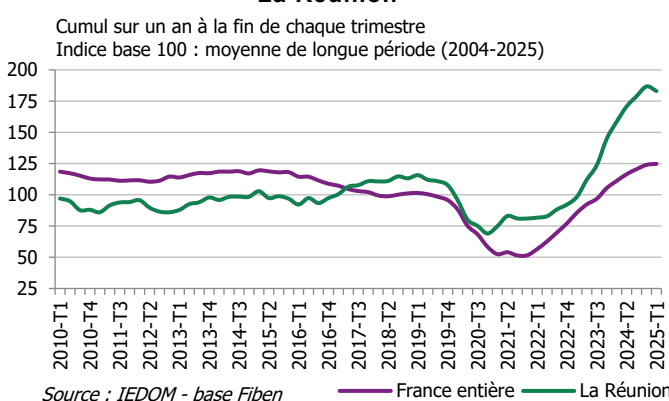
Martinique



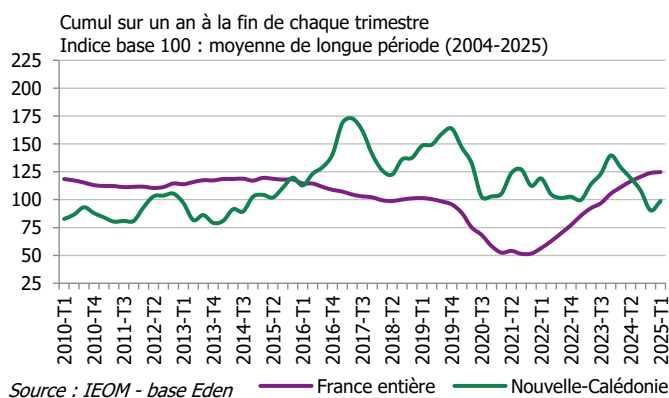
Guyane



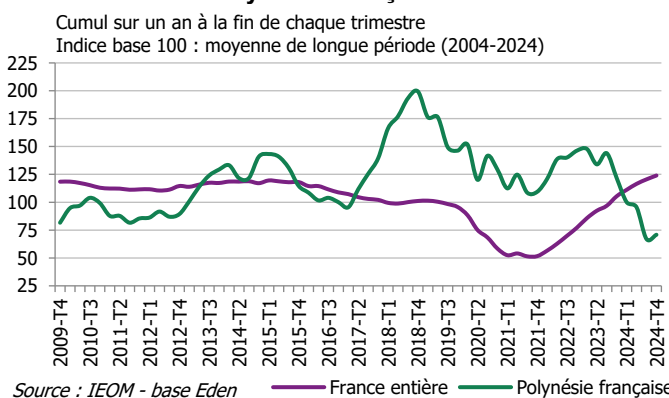
La Réunion



Nouvelle-Calédonie



Polynésie française



Note : les données s'arrêtent à fin 2024, en l'absence de données disponibles à partir de 2025

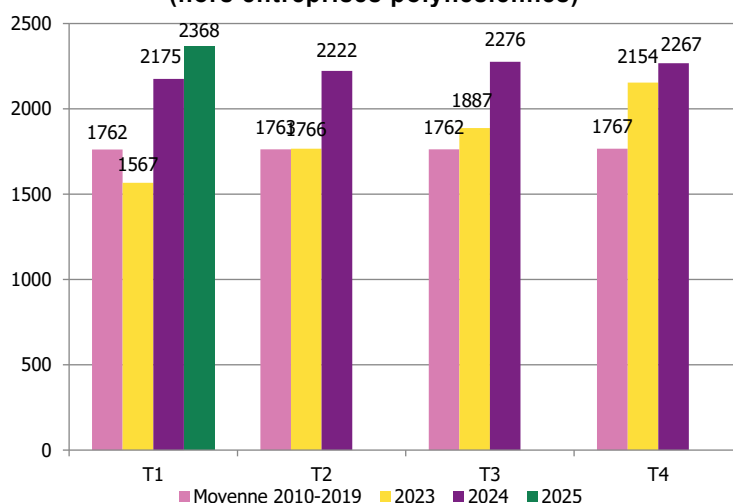
Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre					
	Ensemble outre-mer (hors Polynésie française)			France entière		
	1 ^{er} trim. 2024	1 ^{er} trim. 2025	Variation en %	1 ^{er} trim. 2024	1 ^{er} trim. 2025	Variation en %
Secteur d'activité						
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	35	46	+31,4 %	1 365	1 510	+10,6 %
Industrie (BE)	241	221	-8,3 %	4 027	4 250	+5,5 %
Construction (FZ)	570	576	+1,1 %	12 713	14 804	+16,4 %
Commerce, réparation automobile (G)	397	445	+12,1 %	12 656	13 677	+8,1 %
Transports et entreposage (H)	104	105	+1,0 %	2 491	3 012	+20,9 %
Hébergement et restauration (I)	182	241	+32,4 %	8 039	8 847	+10,1 %
Information et communication (JZ)	36	48	+33,3 %	1 751	2 063	+17,8 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	38	45	+18,4 %	1 439	1 665	+15,7 %
Activités immobilières (LZ)	54	55	+1,9 %	2 220	2 561	+15,4 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	260	309	+18,8 %	6 972	8 080	+15,9 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	252	274	+8,7 %	5 641	6 088	+7,9 %
Ensemble	2 175	2 368	+8,9 %	59 387	66 656	+12,2 %

Sources : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et Eden. Données disponibles en juin 2025 - Calcul : IEDOM-IEOM

**Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
du nombre de défaillances des entreprises ultramarines
(hors entreprises polynésiennes)**



Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Méthodologie

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et vice versa.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôturait la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation, consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites

<http://www.iedom.fr> et www.ieom.fr

Directeur de la publication : I. Odonnat ■ Responsable de la rédaction : M. Aouriri

Rédaction : G.S. Ea ■ Éditeur : IEDOM-IEOM